

et de la rendre plus efficace. En effet, l'une des plus fières réussites de la politique étrangère du Canada après la Seconde guerre mondiale, c'est l'appui continu qu'il a apporté aux idéaux inscrits dans la charte des Nations Unies, ainsi que l'aide pratique qu'il a fournie aux Nations Unies aider l'Organisation à s'attaquer à ses problèmes. Je doute que tout autre pays ait appuyé de façon plus remarquable et continue que le Canada les principes des Nations Unies, mais j'estime qu'il ne suffit pas de porter un intérêt sympathique aux Nations Unies. Nous devons être très réalistes sur l'apport de cette institution aux affaires internationales et sur ses possibilités d'expansion.

● (4.50 p.m.)

Pour comprendre ces possibilités et l'espoir que nous avons mis dans l'avenir, il faut réellement évoquer l'histoire des Nations Unies. Les députés ne seront pas étonnés d'apprendre que les grandes espérances que nourrissaient tous les peuples, surtout les Occidentaux, à l'égard des réalisations des Nations Unies, ont été rapidement dissipées dans l'atmosphère de la guerre froide qui a surgi après la question polonaise et l'invasion de la Tchécoslovaquie par les Russes en 1948.

C'est devenu la mode parmi les historiens révisionnistes de tenter de répartir le blâme pour les événements qui se sont déroulés pendant la guerre froide. Je n'ai pas l'intention de m'engager dans cette question historique; mais il est évident que l'hostilité, les craintes, les suspensions et la méfiance, peut-être inévitables, peut-être nécessaires, ont été engendrées au début des années 40. C'est ce qui a détruit les assises des Nations Unies, la foi des grandes puissances dans le fait que les alliés du temps de guerre allaient pouvoir se réunir après et diriger les affaires de l'humanité de façon raisonnable. A vrai dire, l'une des leçons que l'on pensait avoir tirées de l'ancienne Société des nations, c'était que l'on avait accordé trop de pouvoir aux petites nations et aux nations de très peu d'importance. C'est pourquoi la Charte a donné aux Nations Unies pouvoir de restreindre l'activité des États, à condition qu'il s'agisse de petits États, et non pas de grandes puissances. L'accord des cinq puissances membres permanentes du Conseil de sécurité était en effet la condition préalable essentielle de toute intervention des Nations Unies. Bien entendu, c'est cet accord qui, très rapidement, s'est effondré.

A l'époque, les Nations Unies n'étaient encore, relativement, qu'une organisation de faible envergure. Elles ne se composaient pas de bien plus de 100 membres, comme c'est le cas aujourd'hui, depuis que le tiers-monde, que le Canada a tant fait pour y faire admettre, y est représenté. On espérait réellement, à l'époque, que l'on allait pouvoir se servir des Nations Unies comme instrument des puissances du monde occidental contre l'Union soviétique, c'est-à-dire contre l'un des membres du Conseil de sécurité. Voilà quelle était l'atmosphère dans les années 50, et au moment de l'intervention militaire des Nations Unies en Corée. Nous fûmes témoins ensuite, pendant une brève période, du recours à cette institution internationale comme à un pouvoir policier, contre l'un des alliés de l'un de ses membres. Cette initiative a en fin de compte échoué. Par suite de l'expérience des Nations Unies en

Corée, les membres de l'ONU avaient le sentiment que quelle que fût leur ligne de conduite à l'avenir, ils ne devaient pas s'engager dans une opération de ce genre. On se disait que si les Nations Unies devaient être utilisées à une telle fin, autre que celle qu'on avait posée en principe lors de sa fondation, on assisterait inévitablement au retrait des États communistes de l'organisme et à son effondrement complet.

La période suivante des Nations Unies a coïncidé avec l'entrée d'un grand nombre de nouveaux États, notamment d'Afrique et d'Asie. A cette étape, les membres du Conseil de sécurité ou les grandes puissances ne pouvaient plus maîtriser l'Organisation. La majeure partie du pouvoir, en fait de voix délibérantes, était entre les mains des nouvelles nations du tiers monde, qu'on appelle parfois le monde neutraliste. Ces pouvoirs suscitaient des problèmes différents des questions de sécurité—on pourrait peut-être dire des obsessions en matière de sécurité—qui influençaient les États-Unis et l'Union soviétique dans leurs rapports avec les Nations Unies.

Ces pays neufs, en traitant avec les Nations Unies, étaient surtout préoccupés par le sous-développement, la pauvreté mondiale, les difficultés économiques, l'organisation de la santé et le colonialisme. C'étaient là les problèmes qui inquiétaient le tiers monde; essentiellement, c'est l'étape que nous traversons encore par rapport aux Nations Unies. Elles sont devenues une institution dominée par les soucis non pas des grandes puissances mais des petites, les puissances d'Asie et d'Afrique et celles du tiers monde. En conséquence, les grandes puissances dans une certaine mesure, se désintéressent des Nations Unies, car ce n'est plus un instrument aussi utile qu'autrefois pour la poursuite de leurs buts et de leurs objectifs.

C'est dans cette perspective que nous devons considérer la motion de l'honorable député, puisque nos Nations Unies sont dominées par les intérêts des petites et moyennes puissances; cependant, les suggestions du député ne pourraient être mises en pratique que si les Nations Unies pouvaient revenir à la conception initiale de leur charte, c'est-à-dire si les Nations Unies redevaient un organisme où les grandes puissances puissent s'entendre sur ce qu'elles veulent faire, et s'en servir comme instrument d'exécution. Autrement dit, il existe deux conceptions du rôle futur des Nations Unies. L'une serait que cet organisme soit appelé à jouer un rôle de gouvernement mondial, l'autre qu'il devienne un instrument (non pas tous les instruments, mais un seul) apte à résoudre les problèmes politiques internationaux. Ce ne serait pas nécessairement le plus important, mais cet organisme deviendrait un instrument qui pourrait très probablement apporter au monde un équilibre stable dans la paix. Ce serait une institution utile.

Je ferais remarquer au député que l'opinion que je lui prête, de transformer les Nations Unies en un gouvernement mondial, est irréaliste. Nous ne devrions nous sentir nullement embarrassés d'envisager pour les Nations Unies un simple rôle d'instrument politique dans le cadre des politiques internationales. Nous, députés à la Chambre, ne devrions certainement pas nous inquiéter de ce que les Nations Unies jouent le rôle d'instrument politique. Je ne puis parfois m'expliquer pourquoi les députés